

CHARTRE ROMAIN JACOB

Valoriser la personne en situation de handicap.



Organiser l'accès aux soins et à la prévention.

Valoriser l'accompagnement.



Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.

Exprimer les besoins.



Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap.



Améliorer la réponse aux urgences médicales.

Construire une culture professionnelle commune.



Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.

Coordonner le parcours santé.



Mettre en oeuvre et évaluer la charte.